

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 949

6 mai 2009

SOMMAIRE

9REN Holding	45550	Giroflée S.à r.l.	45537
Abe Moussera S.A.	45536	Invista European RE Delta HoldCo S.à r.l.	45506
Actire	45542	Invista European RE Delta PropCo S.à r.l.	45506
Almega S.A.	45544	Invista European RE Heusenstamm Pro- pCo S.à r.l.	45506
AMEVA International S.A.	45506	Invista European RE Lutterberg PropCo S.à r.l.	45541
Anciens Etablissements Aloyse Heidesch, s.à r.l.	45536	JB Boutique S.à r.l.	45543
Argesti s.à r.l.	45546	Kids and More S. à r.l.	45536
Artos S.A.	45514	King's Cross Asset Funding 44	45539
A.T.B. Lux S.A.	45549	King's Cross Asset Funding 45	45540
Backstein Finanzgesellschaft A.G.	45552	Lavipharm Group Holding	45546
Banco Itaú Europa Luxembourg S.A.	45544	LNR Europe Holdings S.à r.l.	45545
Banque Degroof Luxembourg S.A.	45531	Mayriwa	45527
Belgelec Finance S.A.	45528	MOOR PARK MB 15 Bremen-Tucholskys- trasse S.à r.l.	45540
Bengali S.A.	45537	MOOR PARK MB 16 Dresden S.à r.l.	45538
BYM (Luxembourg) S.A.	45548	MOOR PARK MB 17 Isernhagen-Altwarm- büchen S.à r.l.	45537
BYM (Luxembourg) S.A.	45541	MOOR PARK MB 9 Hennef-Sieg S.à r.l. ..	45539
BYM (Luxembourg) S.A.	45548	N.E.I. (New European Invest)	45545
BYM (Luxembourg) S.A.	45549	Ownership Invest S.A.	45531
BYM (Luxembourg) S.A.	45548	Prélude S.A.	45538
BYM (Luxembourg) S.A.	45548	Prélude S.A.	45538
BYM (Luxembourg) S.A.	45547	R-Clean Products S.à r.l.	45549
Cala Immo S.A.	45513	Rock Ridge RE 7	45546
Camilla S.à r.l.	45539	Rock Ridge RE 8	45546
Camilla S.à r.l.	45537	Rolinvest S.A.	45536
Camilla S.à r.l.	45538	S.G.S. International S.A.	45543
Cascada S.A.	45544	Slati S.A.	45543
Chauffage-Sanitaire Integral S.à r.l.	45539	Strategic Solutions	45542
CIM Learning S.à r.l.	45542	Swedbank Robur International II	45543
Compradore S.A.	45528	T & A Holdings (Luxembourg) s.à.r.l.	45547
Débosselage Jos Mailliet s.à r.l.	45541	T & A Holdings (Luxembourg) s.à.r.l.	45547
Degroof Monetary	45540		
DES Development European Stores S.A.	45545		
Enterasys Networks S.à r.l.	45542		
Euro Gaudi S.à r.l.	45550		
Foothill Financing S.à r.l.	45514		

Invista European RE Delta HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.965.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/04/2009.

Anne de Moel / Michael Chidiac

Gérants

Référence de publication: 2009050933/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05452. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Invista European RE Delta PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.969.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/04/2009.

Anne de Moel / Michael Chidiac

Gérants

Référence de publication: 2009050936/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05455. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Invista European RE Heusenstamm PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 111.204.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/04/2009.

Anne de Moel / Michael Chidiac

Gérants

Référence de publication: 2009050943/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05457. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

AMEVA International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 145.832.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the second of april

Before us, Maître Karine REUTER, notary, residing in L-8510 Redange-sur-Attert, 19, Grand Rue, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Patrick CHELIUS, born on 10 September 1983 in Ravenna, Italy, resident at D-66978 MERZALBEN, Flurstraße 2, Germany,

here represented by Tanja BLANKENBURG, Rechtsanwältin, professionally residing at L-1840 Luxembourg, 2a, boulevard Joseph II,

by virtue of a proxy, given under private seal in 66978 Merzalben, Germany,

2. Martin ZANDER, born on 23 December 1963 in Karlsruhe, Germany, resident at D-66994 DAHN, Am Bubenrech 60, Germany,

The said proxy, initialled *ne varietur* by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme, which they declare organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "AMEVA International S.A." (the 'Company').

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxemburg-City. It may be transferred within the municipality of the registered office by a resolution of the board of directors of the Company.

Subsidiaries, branch offices, agencies and any other offices may be established by a resolution of the board of directors of the Company, within the Grand-Duchy of Luxembourg as well as abroad.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. Purpose. The purpose of the company is to effect all types of commercial and industrial activities, to trade in all types of permitted trades and with all types of goods, and particularly but not exclusively, trades and activities linked to the trade in shoes in Luxembourg and abroad and to act as a commercial agency and as a shoe wholesaler.

Furthermore, the company may hold, acquire and enforce intangible assets, especially trademark rights and have them registered with the respective registers; the company may, in this regard, grant licences to others.

In addition, the corporation has as object all activities relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a company limited by shares or of a private company as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular, the corporation may use its funds for the creation, management, development and the realisation of a portfolio comprising all types of transferable securities, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities, either by way of contribution, subscription, purchase option or otherwise, as well as realise them by sale, transfer or exchange. The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to any company in which it has a direct or indirect substantial interest.

In general, the corporation may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and operations which it may deem useful to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 31,000 (thirty one thousand Euros) consisting of 310 (three hundred and ten) shares with a par value of EUR 100 (one hundred Euros) each.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option, except for those cases in which registered shares are required by law.

Certificates may be issued on single shares or on two or more shares, at the shareholder's option.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

The share capital of the Company may be increased or reduced within the limits set forth by law.

Administration - Supervision

Art. 6. The Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected for a term not exceeding six years; they shall be re-eligible and may be recalled at any time.

If the General Meeting states that the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only (the 'Sole Director') until the General Meeting which states the existence of more than one Shareholder. Any reference to the Board of Directors in these articles is a reference to the Sole Director as the case may be.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The directors shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 7. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved, by the Law of August 10, 1915 as amended or by the Articles, to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 8. The Board shall appoint a chairman among its members; in his/her absence, the meeting will be chaired by another member of the Board present at the meeting.

Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive General Meeting.

If no chairman has been appointed, the meeting of the Board may be chaired by one of the directors present at the meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors are present or represented at a meeting of the Board. Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, or telex another director as his or her proxy.

In case of urgency directors may cast their vote in writing, by fax, cable or telegram.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 9. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called Managing Director(s).

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more authorised agents, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 10. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two members of the Board, or (ii) by the sole signature of the Managing Director within the limits of the daily management or (iii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iv) by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Supervision

Art. 11. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the General Meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration.

The General Meeting of shareholders also determines the term of their office, which must not exceed six years.

The statutory auditors are re-eligible and may be recalled at any time.

Accounting year - General meetings

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31 December 2009.

Art. 13. The notice to attend the General Meetings shall be governed by the provisions of the law. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Board of Directors may determine that shareholders may only be admitted to attend the general meeting after deposit of their shares five (5) days prior to the fixed date. Any shareholder may cast his / her vote in person or by a representative, who does not need to be a shareholder.

Each share is entitled to one vote.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communication whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended.

Art. 14. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 15. Of the net profits, five percent (5, 00%) shall be appropriated each year for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10, 00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

The Board of Directors may decide on the payment of interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 16. The annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 29th of each January, at 10.30 am, and for the first time in 2010.

If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August, 1915 on commercial companies as amended have been observed.

Estimation - Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately ONE THOUSAND FOUR HUNDRED Euros (EUR 1.400.-).

Subscription of shares

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the issued share capital upon incorporation as follows:

Patrick CHELIUS	155 shares
Martin ZANDER	155 shares
TOTAL:	310 shares

All the shares of a par value of one hundred Euros (EUR 100,-) each have been fully paid up by payment in cash and the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31.000,-) is now available to the corporation, evidence thereof was given to the undersigned notary.

Extraordinary general meeting

The above named parties, representing the entire subscribed capital of the corporation and considering the meeting duly convoked, have immediately proceeded to hold an Extraordinary General Meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the shareholders have passed the following resolutions by their affirmative vote:

1) Have been appointed as Directors of the Company:

1. Martin ZANDER, born on the 23 December 1963 in Karlsruhe, Germany, with professional residence at D-66955 PIRMASENS, BlocksbergstraBe 176,

2. Ruprecht CHELIUS, born on the 15 October 1955 in Merzalben, Germany, with professional residence at D-66955 PIRMASENS, BlocksbergstraBe 176,

3. Richard LENERTZ, born on 1st of October, with professional residence at L-1840 LUXEMBOURG, 2a, boulevard Joseph II.

2) Has been appointed statutory auditor:

Peter PEIFER, born on 22 December 1962 in Niedersimten, with professional residence at D-66955 Pirmasens, Adlerstrasse 28.

3) The Directors' and the auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2015, unless they previously resign or are revoked.

4) The registered office of the Company is established at L-1330 Luxembourg, 59, boulevard Grand-Duchesse Charlotte

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxemburg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung

Im Jahre zweitausendundneun, den zweiten April,

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Karine REUTER, mit Amtssitz in 8510 Redange-sur-Attert, 19, Grand Rue, Großherzogtum Luxemburg,

Sind erschienen:

1. Patrick CHELIUS, geboren am 10. September 1983 in Ravenna, Italien, wohnhaft in D-66978 MERZALBEN, Flurstraße 2,

hier vertreten durch Tanja BLANKENBURG, Rechtsanwältin, beruflich niedergelassen in L-1840 Luxemburg, 2a, boulevard Joseph II,

auf Grund einer Vollmacht gegeben in 66978 Merzalben, Germany,

2. Martin ZANDER, geboren am 23. Dezember 1963 in Karlsruhe, Deutschland, wohnhaft in D-66994 DAHN, Am Bubenrech 60,

Welche Vollmacht, nachdem sie durch den Bevollmächtigten und den beurkundenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet wurden, der gegenwärtigen Urkunde angeheftet bleiben, um mit dieser einregistriert zu werden.

Vorbenannte Personen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Gründung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "AMEVA International S.A." (die „Gesellschaft“) gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Gesellschaftszweck besteht in der Vornahme von Handelsgeschäften und der Erbringung von Dienstleistungen jeglicher Art, zu denen sie in Übereinstimmung mit der luxemburgischen Gesetzgebung ermächtigt ist, und insbesondere in dem An- und Verkauf von und im Großhandel mit Schuhen.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft im In- und Ausland immaterielle Rechte, insbesondere Markenrechte besitzen, erwerben und durchsetzen und in entsprechende Register eintragen lassen; die Gesellschaft kann diesbezüglich Lizenzrechte an Dritte vergeben.

Die Gesellschaft kann sich weiterhin an Unternehmen und Gesellschaften jedweder Art beteiligen und die Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Kontrolle von Unternehmen und Gesellschaften durchführen. Die Gesellschaft kann ihre Beteiligungen durch Zeichnung, Erbringung von Einlagen, Ausübung von Kaufoptionen oder in sonstiger Art und Weise erwerben und durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder in sonstiger Art und Weise verwerten.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel zur Schaffung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios verwenden, welches sich aus Wertpapieren und Patenten jedweder Art und Herkunft zusammensetzen kann. Sie kann dabei alle Arten

von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder in sonstiger Art und Weise erwerben und diese durch Verkauf, Abtretung oder Tausch oder in sonstiger Weise veräußern.

Die Gesellschaft kann Unternehmen, an denen sie beteiligt ist oder ein wirtschaftliches Interesse hat, unter Vorbehalt und Beachtung der diesbezüglich zur Anwendung gelangenden gesetzlichen Bestimmungen, und ohne insoweit Geschäfte zu tätigen, die Bankgeschäfte oder Geschäfte des Finanzsektors sind, Darlehen, Vorschüsse oder Sicherheiten gewähren und diese in jedweder Art und Weise zu unterstützen. Sie kann darüber hinaus Darlehen mit oder ohne Garantie aufnehmen und Hypotheken, Pfandrechte und sonstige Sicherheiten aller Art zugunsten ihrer eigenen Gläubiger oder zugunsten von Gläubigern von Unternehmen der vorgenannten Art bestellen.

Allgemein kann die Gesellschaft alle industriellen, kommerziellen oder finanziellen Handlungen hinsichtlich beweglicher oder unbeweglicher, auch immaterieller Güter und Rechte vornehmen, welche direkt oder indirekt mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesem nützen können.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus alle Handels-, Industrie-, Mobilen- und Immobiliengeschäfte, die direkt oder indirekt mit dem vorgenannten Gesellschaftszweck zusammenhängen oder die dessen Verwirklichung fördern oder erleichtern können, tätigen.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt 31.000,- € (Einunddreißigtausend EURO), eingeteilt in 310 (dreihundertzehn) Aktien mit einem Nominalwert von 100,- € (Einhundert EURO) je Aktie.

Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien, je nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme solcher Aktien, für welche das Gesetz die Form der Namensaktien vorsieht.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen zum Rückkauf von eigenen Aktien schreiten.

Das Gesellschaftskapital kann nach Maßgabe der gesetzlichen Bestimmungen erhöht oder reduziert werden.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Die Verwaltungsratsmitglieder werden für eine Dauer ernannt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Hauptversammlung wiedergewählt und jederzeit abberufen werden.

Wenn durch Hauptversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat, kann die Gesellschaft durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, der „einzigster Verwalter“ genannt wird, bis zur nächsten ordentlichen Hauptversammlung, welche das Vorhandensein von mehr als einem Aktionär feststellt. Jeder Verweis auf den Verwaltungsrat in vorliegender Satzung ist ein Verweis auf den einzigen Verwalter, solange die Gesellschaft einen einzigen Verwalter hat.

Wenn eine juristische Person Verwalter oder Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft ist, muss diese einen ständigen Vertreter bestimmen, welcher die juristische Person gemäß Artikel 51bis des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vertritt.

Die Mitglieder des Verwaltungsrats werden durch die Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung bestimmt ebenfalls die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrats, ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandates.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Pension oder jeden anderen Grund frei, so können die verbleibenden Mitglieder durch einfache Stimmenmehrheit das frei gewordene Amt bis zur nächsten Hauptversammlung der Aktionäre besetzen. Falls kein Mitglied des Verwaltungsrats verfügbar ist, ist durch den Kontenkommissar eine Hauptversammlung einzuberufen, um ein neues Mitglied des Verwaltungsrats zu ernennen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen durchzuführen, die im Interesse der Gesellschaft sind.

Alle Handlungen, die nicht ausdrücklich durch gegenwärtige Satzungen und das Gesetz der Hauptversammlung vorbehalten sind, fallen der Kompetenz des Verwaltungsrates zu.

Art. 8. Der Verwaltungsrat wählt, soweit er aus mehreren Mitgliedern besteht, unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden.

Der erste Vorsitzende wird von der Hauptversammlung bestimmt.

Wenn kein Vorsitzender vorhanden ist, kann der Vorsitz einer Versammlung einem anwesenden Mitglied des Verwaltungsrats anvertraut werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei die Vertretung zwischen Mitgliedern möglich ist. Die Verwaltungsratsmitglieder können die Vollmacht schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax geben

In Dringlichkeitsfällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden durch einfache Stimmenmehrheit gefasst. Im Falle von Gleichstand ist die Stimme des Vorsitzenden der Versammlung entscheidend.

Eine schriftlich getroffene Entscheidung, welche durch sämtliche Mitglieder des Verwaltungsrates gebilligt und unterzeichnet worden ist, erzeugt die gleiche Wirkung wie eine im Rahmen einer Sitzung des Verwaltungsrates getroffene Entscheidung.

Beschlüsse, die durch den einzigen Verwalter gefasst werden, haben die gleiche Wirkung wie diejenigen, die durch den Verwaltungsrat gefasst werden. Die förmlichen Entscheidungen des einzigen Verwalters werden in einem Protokoll festgehalten, welches von dem einzigen Verwalter unterschrieben wird.

Art. 9. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung sowie der Vertretung der Gesellschaft in der Verwaltung dieser Geschäfte übertragen.

Der Verwaltungsrat kann außerdem jedweder Person, die nicht Verwalter sein muss, jedwede Spezialvollmacht erteilen sowie Vertreter und Beauftragte ernennen und abberufen und deren Vergütung festsetzen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch (i) die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, (ii) in der täglichen Geschäftsführung durch die Einzelunterschrift des mit der täglichen Geschäftsführung beauftragten Verwalters, (iii) soweit gemäß Artikel 6 Satz 1 dieser Satzung nur ein einziger Verwalter bestimmt ist, durch die Unterschrift des einzigen Verwalters oder (iv) durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Bevollmächtigten des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwalters.

Art. 11. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Hauptversammlung ernannte Kontenkommissare überwacht, die auch ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kontenkommissare wird von der Hauptversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten. Sie können von der Hauptversammlung wiedergewählt und jederzeit abberufen werden.

Geschäftsjahr - Hauptversammlung

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jedes Jahres, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, das am Tag der Gesellschaftsgründung beginnt und am 31. Dezember 2009 endet.

Art. 13. Die Hauptversammlungen werden gemäß den gesetzlichen Bestimmungen einberufen. Diese sind verzichtbar, wenn alle Aktionäre bei der Hauptversammlung anwesend oder vertreten sind und wenn sie erklären, vorab von der Tagesordnung Kenntnis genommen zu haben.

Der Verwaltungsrat kann festlegen, dass nur die Aktionäre zur Hauptversammlung zugelassen werden, die fünf Kalandertage vor dem festgelegten Datum ihre Aktien hinterlegt haben. Jeder Aktionär kann persönlich oder mittels eines Bevollmächtigten, welcher nicht Aktionär sein muss, abstimmen.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Jeder Aktionär ist befugt, mittels einer Konferenzschaltung, einer Videokonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln an einer Hauptversammlung teilzunehmen, mittels derer (i) die an der Hauptversammlung teilnehmenden Aktionäre als solche identifiziert werden können, (ii) sich alle teilnehmenden Personen miteinander verständigen können, (iii) die durchgehende Übertragung und Teilnahme an der Versammlung gewährleistet ist und (iv) die Aktionäre angemessen miteinander beraten können. Die Teilnahme an einer solcherart durchgeführten Hauptversammlung ist der Anwesenheit in der Hauptversammlung gleichgestellt.

Für den Fall, dass die Gesellschaft einen einzigen Aktionär hat, übt dieser im Laufe der ordnungsgemäß abgehaltenen Hauptversammlungen sämtliche Befugnisse aus, welche laut dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften der Hauptversammlung obliegen.

Art. 14. Jede ordentliche oder außerordentliche Hauptversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn die Aktionäre in den gesetzlich vorgesehenen Verhältnissen anwesend oder vertreten sind.

Die Hauptversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse, um alle Handlungen im Interesse der Gesellschaft zu tätigen oder zu ratifizieren.

Art. 15. Die Hauptversammlung bestimmt über Verwendung und die Zuteilung der Gewinne.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter ist ermächtigt, gemäß den gesetzlichen Bestimmungen Zwischendividenden auszuschütten.

Art. 16. Die jährliche Hauptversammlung tritt an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am 29. des Monats Januar um 10.30 Uhr, das erste Mal im Jahre 2010.

Falls der vorgenannte Tag im Großherzogtum Luxemburg ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 17. Für alle Umstände, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner abgeänderten Form.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf EINTAUSEND VIERHUNDERT EURO (1.400.-)

Zeichnung des Kapitals

Die gesamten dreihundertzehn (310) Aktien wurden durch die vorgenannte Parteien wie folgt gezeichnet:

Patrick CHELIUS	155 Aktien
Martin ZANDER	155 Aktien
GESAMT:	310 Aktien

und in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von 31.000,- € (Einunddreißigtausend EURO) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Ausserordentliche Hauptversammlung

Sodann haben die Erschienenen, welche die Gesamtheit der Aktien der Gesellschaft vertreten, eine außerordentliche Hauptversammlung abgehalten und folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei, diejenige der Kontenkommissare wird festgelegt auf einen.

2.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kontenkommissars enden mit der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2015.

3.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

1. Martin ZANDER, geboren am 23. Dezember 1963 in Karlsruhe, Deutschland, beruflich ansässig in D-66955 PIR-MASENS, Blocksbergstraße 176,

2. Ruprecht CHELIUS, geboren am 15. Oktober 1955 in Merzalben, Deutschland, beruflich ansässig in D-66955 PIR-MASENS, Blocksbergstraße 176,

3. Richard LENERTZ, geboren am 01. Oktober 1952 in Luxembourg, beruflich ansässig in L-1840 LUXEMBOURG, 2a, boulevard Joseph II.

4.- Zum Kontenkommissar wird ernannt:

Peter PEIFER, geboren am 22. Dezember 1962 in Niedersimten, beruflich ansässig D-66955 Pirmasens, Adlerstrasse 28.

5.- Der Gesellschaftssitz befindet sich an folgender Adresse:

L-1330 Luxembourg, 59, boulevard Grand-Duchesse Charlotte

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, im Monat und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung durch den Notar haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Blankenburg, Zander, Reuter

Enregistré à Redange/Attert, Le 9 avril 2009. Relation: RED/2009/473. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Kirsch

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begeh und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Redingen/Attert, den 14. April 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009051602/7851/375.

(090059735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Cala Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 51.281.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009051617/1330/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07035. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Artos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 80.799.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale
Extraordinaire tenue au siège social de Carey S.A. le 16 avril 2009*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de démissionner le Commissaire aux comptes et les administrateurs de catégorie B suivants, à savoir

- TRUSTAUDIT SA, dont le siège social est situé au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.125 de son poste de Commissaire aux comptes,
- EDIFAC S.A., dont le siège social est situé au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 72.257 de son poste d'Administrateur de catégorie B,
- Madame Catherine Guffanti, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur de catégorie B,
- Madame Sandrine Antonelli, née le 6 mars 1969 à Savigny-Sur-Orge (France), demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur de catégorie B.

L'Assemblée Générale décide de nommer les administrateurs de catégorie B suivants, à savoir:

- Madame Catherine Peuteman, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur de catégorie B,
- Monsieur Ivo Kustura, né le 20 septembre 1969 à JAJCE (Croatie), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur de catégorie B,
- Monsieur Jean Lambert maître en économie, né(e) le 2 mai 1952 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur de catégorie B,
- Monsieur Patrice Yande, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur de catégorie B.

Leurs mandats d'administrateurs de catégorie B expireront lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

L'Assemblée Générale décide nommer un nouveau Commissaire aux comptes avec effet immédiat, à savoir:

- EXAUDIT S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009051615/7491/43.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06727. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Foothill Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 145.841.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of April.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

"NBK Capital - GSC Mezzanine Fund I, LP", a limited partnership governed by the law of the Cayman Islands, having its registered office at M&C Corporate Services Ltd, Po Box 309 GT, Uglund House, George Town, Cayman Islands, registered under number 21621("NBK"),

represented by Me Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Dubai on 15 April 2009,

such proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Foothill Financing S.à r.l."

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the entering into and the performance of any transactions permitted under the law of 22 March 2004 on securitisation, including, inter alia, the acquisition and assumption, by any means, directly or through another vehicle, of risks linked to claims, other assets, moveable or immovable, tangible or intangible, receivables or liabilities of third parties or pertaining to all or part of the activities carried out by third parties and the issuing of securities the value or return of which is dependent upon such risks as defined in the law of 22 March 2004 on securitisation.

It may in particular:

- grant loans and financings to foreign and domestic entities;
- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any assets, hold and dispose of any assets in any manner and/or assume risks relating to any assets;
- exercise all rights whatsoever attached to these assets and risks;
- give guarantees and/or grant security interests over its assets to the extent permitted by the law of 22 March 2004 on securitisation;
- make deposits at banks or with other depositaries;
- by means of private issue only, raise funds, issue bonds, notes and other debt securities, in order to carry out its activity within the frame of its corporate object;
- transfer any of its assets against due consideration;
- raise temporary financings for securitisation transactions through bridge loans.

The above enumeration is enunciate and not limitative, but is subject to the provisions of the law of 22 March 2004 on securitisation.

The Company may carry out any transactions, whether commercial or financial, which are directly or indirectly connected with its corporate object and engage in any lawful act or activity and exercise any powers permitted for securitisation vehicles under the law of 22 March 2004 on securitisation to which the Company is subject, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned purposes, provided that the same are not contrary to the foregoing purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 30 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued capital. The issued capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in view of their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Compartments. The Board of Managers may establish one or more compartments which may be distinguished by the nature of acquired risks or assets, the distinctive terms of the securities issues made in their respect, the reference currency or other distinguishing characteristics.

The terms and conditions of the bonds, notes or other financial instruments issued in respect of, and the specific objects of, each compartment shall be determined by the Board of Managers. Each holder of financial instruments issued shall be deemed to fully adhere to, and be bound by, the terms and conditions applicable to these financial instruments and these Articles of Incorporation by subscribing to these financial instruments.

The rights of shareholders and of creditors are limited to the assets of the Company. Such rights, when related to a compartment or arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a compartment, are limited to the assets of that compartment.

The assets of a compartment are exclusively available to satisfy the rights of shareholders in relation to that compartment and the rights of creditors whose claims have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that compartment.

The Board of Managers shall (as and when one or several compartments have been created) establish and maintain separate accounting records for each of the compartments of the Company for the purposes of ascertaining the rights of holders of financial instruments issued in respect of each compartment for the purposes of these Articles of Incorporation and the terms and conditions, such accounting records to be conclusive evidence of such rights in the absence of manifest error.

Where any asset is derived from another asset (whether cash or otherwise) such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same compartment as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in the value of such asset shall be applied to the relevant compartment.

In the case of any asset of the Company which the Board of Managers, or any person acting on behalf of the Board of Managers, does not consider is attributable to a particular compartment, the Board of Managers, or any person acting on behalf of the Board of Managers, shall have the reasonable discretion to determine the basis upon which any such asset shall be allocated or apportioned between compartments, and the Board of Managers shall have power at any time and from time to time to vary such basis.

As and when several compartments have been created, accounts for the Company as a whole shall be established, including all compartments. Such accounts shall be expressed in the reference currency of the subscribed capital of the Company. The reference currencies of the compartments may be in different denominations.

Art. 8. Increase and Reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 10. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 11. Powers of the managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

Art. 12. Delegation of powers - Representation of the company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 13. Meetings of the board of managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 14. Resolutions of the managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 15. Management fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 16. Conflicts of interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 17. Managers' liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 18. Auditors. The accounts of the company are audited by one or more independent auditors. The independent auditor(s) shall be appointed by the Board of Managers of the company, which shall determine their number and the duration of their appointment. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a decision of the Board of Managers save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 19. Powers of the shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 20. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the second Tuesday of May at 2.00 p.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other general meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of general meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the independent auditor(s) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 24. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 25. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 26. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 27. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 28. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 29. Distribution of profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, or any compartment of the company (if any) be liquidated, the liquidation of the Company or of the relevant compartment will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders or the meeting of the Board of Managers for each compartment, respectively, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 31. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, and/or completed by the law on securitisation of 22 March 2004.

Chapter VIII. Limited recourse and Non petition

Art. 32. Limited recourse. Claims against the Company of holders of debt securities issued by the Company or any other creditors of the Company are limited in recourse to the assets of the Company.

Claims of holders of debt securities issued by the Company in relation to a specific compartment or any other creditors whose claims arose in relation to such compartment are limited to the assets of such compartment only.

Art. 33. Non petition. No holder of any debt securities issued by the company or any other creditor of the Company (including those whose claims relate to a particular compartment) may attach any of the assets of the company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by law.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
NBK	USD 20,000.-	20,000	USD 20,000.-
Total	USD 20,000.-	20,000	USD 20,000.-

The amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro.

Transitory provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2009.

Shareholder's resolutions

First resolution

NBK, acting in lieu of a general meeting of shareholders, resolved to establish the registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

NBK, acting in lieu of a general meeting of shareholders, resolved to set at four (4) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

a) Mr Ahmad Amjad, investment manager, born on 2 February 1972, in Kuwait, Kuwait, residing at NBK Capital DIF, Precinct Building 3, Office 404, PO Box 506506, Dubai, United Arab Emirates, as Class A Manager;

b) Mr Mohamed Walid Cherif, investment manager, born on 10 August 1972, in Tunis, Republic of Tunisia, residing at NBK Capital DIF, Precinct Building 3, Office 404, PO Box 506506, Dubai, United Arab Emirates, as Class A Manager;

c) Mr Pierre Lentz, director, born on 22 April 1959, in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, residing at 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager;

d) Mr Guy Hornick, director, born on 29 March 1951, in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, residing at 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

"NBK Capital - GSC Mezzanine Fund I, LP", un limited partnership régi par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à M&C Corporate Services Ltd, Po Box 309 GT, Uglad House, George Town, Iles Caïmans, immatriculé sous le numéro 21621("NBK"),

représenté par Me Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Dubaï, le 15 avril 2009,

laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination "Foothill Financing S.à r.l."

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet social la conclusion et l'exécution de toute transaction permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, en particulier, l'acquisition et la prise en charge, par tout moyen, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, de risques liés à des créances, autres biens, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, créances ou dettes de tiers ou inhérents à tout ou parties des activités réalisées par des tiers et l'émission de valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques tel que défini par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

La Société peut en particulier:

- accorder des prêts et des financements à des entités luxembourgeoises ou étrangères;
- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière tous actifs, détenir et disposer de toute manière de tous actifs et/ou prendre en charge des risques liés à n'importe quels actifs;
- exercer tous droits de quelque nature liés à ces actifs et risques;
- consentir des garanties et/ou octroyer des sûretés sur ses actifs dans la mesure permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation;
- faire des dépôts en banque ou chez tout autre dépositaire;

- par l'intermédiaire de placements privés, recueillir des fonds, émettre des obligations, billets et autres titres de dette, afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social;
- transférer ses actifs contre juste rémunération;
- recueillir des financements temporaires dans le cadre d'une activité de titrisation au moyen de crédits-pont.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative, mais est sujet aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

La Société peut de façon générale effectuer toute transaction, commerciale ou financière, qui se rapporte, directement ou indirectement à son objet social et peut s'engager dans tout acte ou activité licites et exercer tous pouvoirs permis aux véhicules de titrisation sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation à laquelle la Société est soumise et qui sont, dans chaque cas, accessoires et nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social; sous réserve que cela ne porte pas atteinte à cet objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 30 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital émis. Le capital émis de la Société est fixé à vingt mille Dollars des États-Unis (USD 20,000.-) divisé en vingt mille (20,000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Compartiments. Le Conseil de Gérance peut créer un ou plusieurs compartiments qui peuvent se différencier par la nature des risques ou des biens acquis, les conditions d'émission des instruments financiers de ceux-ci, la devise ou d'autres caractéristiques.

Les règles et conditions relatives aux obligations, billets ou autres instruments financiers émis dans le cadre des différents compartiments ainsi que les objets spécifiques de chaque compartiment sont déterminés par le Conseil de Gérance. Tout détenteur d'instruments financiers émis par la Société est réputé accepter sans réserve et être lié par les règles et conditions applicables à ces instruments financiers ainsi que par les Statuts du fait même de la souscription de ces instruments financiers.

Les droits des associés et des créanciers sont limités aux actifs de la Société. Lorsqu'ils sont relatifs à un compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment, ces droits sont limités aux actifs de ce compartiment.

Les actifs d'un compartiment répondent exclusivement des droits des associés relatifs à ce compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment.

A partir du moment où un ou plusieurs compartiments ont été créés, le Conseil de Gérance doit établir et maintenir des comptes séparés pour chaque compartiment de la Société dans le but de déterminer les droits des détenteurs des instruments financiers émis pour chaque compartiment dans le cadre des Statuts et des règles et conditions de ces instruments financiers, de tels comptes étant une preuve concluante de ces droits en l'absence d'erreur manifeste.

Si un produit est dérivé d'un autre produit (qu'il s'agisse de liquidités ou non), ce produit dérivé devra être inscrit dans les livres de la Société au même compartiment que le produit dont il est dérivé et, à chaque réévaluation du produit, l'augmentation ou la diminution de valeur d'un tel produit s'appliquera au compartiment en question.

Lorsqu'il est question d'actifs de la Société que le Conseil de Gérance, ou toute autre personne agissant pour le Conseil de Gérance, ne considère pas comme se rattachant à un compartiment particulier, le Conseil de Gérance ou toute autre personne agissant pour le Conseil de Gérance pourra déterminer à sa raisonnable discrétion les critères selon lesquels ces actifs seront alloués ou répartis parmi les compartiments, et le Conseil de Gérance aura le droit de changer à tout moment ces critères.

A partir du moment où plusieurs compartiments ont été créés, la Société devra établir des comptes consolidés incluant tous les compartiments. Ces comptes consolidés seront exprimés dans la devise de référence du capital social de la Société. Les compartiments peuvent utiliser différentes devises de référence.

Art. 8. Augmentation et Réduction du capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Réviseur(s) indépendant(s)

Art. 10. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 11. Pouvoirs des gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 12. Délégation de pouvoirs - Représentation de la société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Réunions du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 14. Résolutions des gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 15. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflits d'intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 17. Responsabilité des gérants-indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 18. Réviseur(s) indépendant(s). Les comptes de la Société sont vérifiés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises indépendant(s). Le(s) réviseur(s) indépendant(s) est/sont nommé(s) par le Conseil de Gérance de la Société, qui déterminera leur nombre et la durée de leur fonction. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution du Conseil de Gérance sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. Des associés

Art. 19. Pouvoirs des associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le deuxième mardi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres assemblées générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 22. Convocation des assemblées générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du/des réviseur(s) indépendant(s), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 24. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 25. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 26. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 27. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 28. Approbation des comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 29. Distribution des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, ou de liquidation d'un compartiment de la Société (le cas échéant), la liquidation de la Société ou du compartiment concerné s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des associés ou par le Conseil de Gérance pour chaque compartiment, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 31. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément à la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, complétée par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

Chapitre VIII. - Limitation des recours et Non pétition

Art. 32. Limitation des recours. Les créances sur la Société des détenteurs de titres de dette émis par la Société ou des autres créanciers de la Société sont limitées aux actifs de la Société.

Les créances de détenteurs de titres de dette émis par la Société en relation avec un compartiment particulier ou des autres créanciers dont les créances sont nées en relation avec ce compartiment sont limitées aux seuls actifs de ce compartiment.

Art. 33. Non pétition. Aucun détenteur de titres de dette émis par la Société, ni aucun autre créancier de la Société (y compris ceux dont les créances sont liées à un compartiment particulier) ne peut saisir un bien de la Société, ni instituer contre la Société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension des paiements, de concordat préventif de la faillite, de sursis ou toute autre procédure similaire, à moins que la loi n'en stipule autrement.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales a été payée à cent pour cent (100%) en numéraire ainsi qu'il suit:

45527

Associé	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
NBK	USD 20.000,-	20.000	USD 20.000,-
Total:	USD 20.000,-	20.000	USD 20.000,-

Le montant de vingt mille Dollars des États-Unis (EUR 20.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de l'année 2009.

Résolutions de l'associé unique

Première résolution

NBK, agissant en lieu et place d'une assemblée générale des associés, a décidé d'établir le siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième résolution

NBK, agissant en lieu et place d'une assemblée générale des associés, a décidé de fixer à quatre (4) le nombre de Gérants et a ensuite décidé de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

a) M. Ahmad Amjad, investment manager, né le 2 février 1972, à Kuwait, Kuwait, de résidence professionnelle à NBK Capital DIF, Precinct Building 3, Office 404, PO Box 506506, Dubai, Émirats Arabes Unis, en tant que Gérant de Catégorie A;

b) M. Mohamed Walid Cherif, investment manager, né le 10 août 1972, à Tunis, République Tunisienne, de résidence professionnelle à NBK Capital DIF, Precinct Building 3, Office 404, PO Box 506506, Dubai, Émirats Arabes Unis, en tant que Gérant de Catégorie A;

c) M. Pierre Lentz, directeur, né le 22 avril 1959, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, de résidence professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B;

d) M. Guy Hornick, directeur, né le 29 mars 1951, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, de résidence professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: L. SCHUMMER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 avril 2009. Relation: EAC/2009/4660. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 AVR. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009051519/239/713.

(090059864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Mayriwa, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 53.257.

Le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009051427/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06631. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Compradore S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 29.471.

Le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009051430/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06638. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Belgelec Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.655.

L'an deux mille neuf, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

L'associé unique tient une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "BELGELEC FINANCE S.A.", ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 70.655, constituée suivant acte reçu le 7 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 726 du 30 septembre 1999.

L'assemblée est présidée par Madame Saliha MERINI, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'actionnaire présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'actionnaire a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la date de l'assemblée générale statutaire.

2.- Refonte complète des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'actionnaire décide ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale statutaire et de la fixer au premier mercredi du mois d'avril à 14.30 heures.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Durée, Objet, Capital social

Art. 1^{er} . La société est une société anonyme dénommée "BELGELEC FINANCE S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil d'administration.

La société pourra établir à l'étranger, partout où le conseil d'administration le jugera opportun, des sièges, succursales ou agences ou y avoir des représentants.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société peut prêter ou emprunter sous quelque forme que ce soit à des sociétés du groupe, auquel elle appartient.

Pour réaliser son objet, la société pourra notamment émettre des obligations ou titres analogues et contracter des emprunts avec ou sans garantie et d'une façon générale, faire toutes les opérations utiles ou favorables à la réalisation de son objet social.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 1.000 (mille) actions.

Les actions sont et resteront nominatives.

Titre II. - Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de la première réunion.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité des ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

Chaque administrateur peut par tout moyen de transmission de l'écrit dont l'auteur soit identifié avec une certitude suffisante, donner à l'un de ses collègues pouvoir de le représenter à une séance du conseil et d'y voter en son nom.

Tout administrateur peut également, mais seulement dans le cas où la moitié au moins des membres du conseil sont présents en personne, exprimer ses avis et formuler ses votes par tout moyen de transmission de l'écrit dont l'auteur soit identifié avec une certitude suffisante.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage la voix du président est prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, acheter, vendre, échanger, acquérir et aliéner tous biens meubles et droits; acquérir, construire ou prendre à bail, même pour plus de neuf ans, le ou les immeubles nécessaires aux services de la société et aliéner ce ou ces immeubles, s'il échet prêter ou emprunter à court ou à long terme avec ou sans garantie, assumer tous engagements de caution; consentir et accepter toutes garanties hypothécaires ou autres avec ou sans clause de voie parée; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions, sans qu'il soit nécessaire de justifier d'aucun paiement; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, sous observation des dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 12. Pour autant que requis par la loi, la société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

La société peut également nommer un réviseur indépendant.

Titre III. - Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois d'avril à quatorze heures trente; si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir en pays étranger, chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Chaque action donne droit à une voix.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Art. 16. Toute assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou à son défaut par un administrateur ou toute autre personne désignée par l'assemblée.

Le président désigne le secrétaire et l'assemblée choisit le scrutateur; le président, le secrétaire et le scrutateur constituent ensemble le bureau.

Titre IV. - Année sociale - Répartition des bénéfices - Domicile

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de profits et pertes.

Le solde favorable du bilan, déduction faite des amortissements jugés nécessaires, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent au moins pour la constitution du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire si les réserves inscrites au passif du bilan atteignent le dixième du capital social.

En ce qui concerne le solde du bénéfice, sur la proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale peut allouer un dividende aux actionnaires et décider que tout ou partie de ce solde servira à constituer ou à alimenter des fonds de réserve ou sera reporté à nouveau.

Le paiement du dividende se fait aux dates et lieux désignés par le conseil d'administration.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués aux actionnaires sous l'observation des prescriptions légales afférentes.

La société est autorisée à affecter les bénéfices et les réserves distribuables à l'amortissement du capital social dans les formes et conditions prescrites par la loi.

Art. 18. Pour l'exécution des présentes les actionnaires, obligataires nominatifs, administrateurs et commissaires habitant l'étranger sont tenus d'élire domicile dans le Grand-Duché de Luxembourg, faute de quoi ils sont censés avoir élu domicile au siège social.

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 19. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. MERINI, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mars 2009. Relation: LAC/2009/12059. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009051516/211/136.

(090059841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Ownership Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 86.749.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OWNERSHIP INVEST S.A.

Fidalux S.A.

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009051268/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06618. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Banque Degroof Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 25.459.

*Extrait du procès-verbal
du Conseil d'administration du 6 mars 2009*

Il résulte des délibérations et décisions du Conseil d'administration tenu au siège social le 6 mars 2009 que:

En exécution des dispositions de l'article 14 des statuts et des pouvoirs conférés par résolution du Conseil d'administration du 6 mars 2009, les personnes définies ci-dessous ont le pouvoir d'engager la Société envers les tiers en conformité avec les pouvoirs décrits subséquentement.

Les présents pouvoirs annulent et remplacent tous les autres pouvoirs d'engagement décidés précédemment.

*Définition des pouvoirs
Mars 2009*

D'une façon générale, la société est, conformément aux statuts, engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou de toutes personnes auxquelles des pouvoirs de signature auront été conférés par le Conseil d'administration.

En exécution des pouvoirs conférés par le Conseil d'administration, les personnes indiquées ci-après ont les pouvoirs suivants pour engager la Société envers les tiers.

OPERATIONS	Signatures minimum requises
Tous les actes engageant la société dans le cadre de la gestion journalière non repris dans les délégations spéciales ci-après, sans limitation de montant, ainsi que toutes procurations spéciales, par acte authentique ou sous seing privé, afférentes à l'accomplissement de tels actes;	
Actes comportant l'acquisition, aliénation, location d'immeuble, prise de crédits en faveur de la société ainsi que toutes garanties liées à de tels crédits et toutes garanties accordées par la société sur ses biens immeubles, de même que la délivrance, par acte authentique ou sous seing privé, de procurations spéciales afférentes à l'accomplissement d'un ou de plusieurs des actes précités.	A + A
Conclusion, modification et résiliation de contrats dans le cadre de la gestion journalière, (notamment avec des fournisseurs, prestataires de services et ceux relatifs au personnel);	
Ouverture de comptes auprès d'autres banques ou institutions de crédit, conclusion, modification et résiliation de contrats avec des contreparties et autres professionnels du secteur financier;	A + B
Actes et documents concernant des crédits et garanties dans le cadre de la gestion journalière (notamment actes accordant, confirmant, modifiant, suspendant ou dénonçant un crédit sous quelque forme que ce soit, y compris les crédits documentaires, avals, cautionnements, garanties données par la Banque), les actes	

comportant inscription hypothécaire ou de privilège dans le cadre d'acceptation de biens immobiliers des clients donnés en garantie, les mainlevées, saisies, oppositions ou commandements, cession de rang, ainsi que les actes comportant subrogation dans toutes créances ou droits quelconques;

Actes portant reconnaissance de dettes ou de sommes;

Correspondance avec les autorités.

Actes et pièces relatifs aux opérations sur instruments financiers, ordres de paiement et de transfert concernant les titres et valeurs, des comptes titres ou des comptes espèces;

Contrat d'achats et de vente de devises, au comptant et à terme;

Transactions sur les marchés financiers, y compris les confirmations y relatives;

Actes et pièces concernant des opérations financières dans le cadre de la gestion de portefeuilles pour compte d'OPC ou de clients; B + C

Chèques à ordre ou au porteur, création, acceptation ou endossement de tous effets de commerce;

Correspondance ordinaire des services de la Banque qui sans contenir obligation de sommes, engage la Banque par les informations, avis et opinions y exprimés.

Endossements d'effets aux banques correspondantes, acquits d'espèces, titres, coupons, billets à ordre, ou tous autres valeurs ou objets, avis de crédit et de débit relatifs à des versements ou transferts simples en euro (à moins qu'ils ne résultent d'un traitement automatique par ordinateur). C + C

Une signature de catégorie inférieure peut toujours être remplacée par une signature de catégorie supérieure.

Liste des signatures autorisées au 6 mars 2009

Titre hiérarchique	Nom	Prénom	Signature
ADMINISTRATEUR	GOREUX	MICHEL	A
	HAEGELSTEEN	REGNIER	A
	MEIERS	CLAUDE	A
	NASSAU	JEAN	A
	PHILIPPSON	ALAIN	A
	PRUSSEN	YVES	A
	SCHOCKERT	ALAIN	A
	SIAENS	ALAIN	A
	ADMINISTRATEUR-DELEGUE	DE BRUYNE	GEERT
KEUSTERS		PATRICK	A
DIRECTEUR GENERAL	GLAVIC-SPOLENAK	VIVIANE	A
	LEIDNER	JEAN-FRANÇOIS	A
DIRECTEUR	GELHAY	JEAN-MICHEL	A
	GEURTS	ALAIN	A
	SCARFO	VINCENZO	A
	WAGENAAR	PATRICK	A
	BACHE	ROLAND	B
	BECHET	MARC-ANDRÉ	B
	DE BRUYNE-CABAY	BÉATRICE	B
	ESSER	PHILIPPE	B
	GOFFART	MARCELLE	B
	LAMARCHE	PHILIPPE	B
	LOBET	ERIC	B
	MASSE	OLIVIER	B
	PAINDAVOINE	LUC	B
PIERRET	PASCAL	B	
RUFO	VINCENZO	B	
THILL	ELOI	B	
VILLENEUVE	DONALD	B	

DIRECTEUR-ADJOINT	HAGEN-DE MULDER	CHANTAL	B	
	LEFEBVRE	JEAN-MARC	B	
	LEGRAND	JACQUES	B	
	MEUNIER	ALAIN	B	
	TOUSSAINT-MORAUX	NATHALIE	B	
	CONSEILLER DE DIRECTION SOUS-DIRECTEUR	DE PAUW	TOM	B
		BESCH	MARC	B
		CAMBIER	THIERRY	B
		DEKYNDT	LUC	B
		DONNEAUX	BERNARD	B
HAGEN-DE MULDER		CHANTAL	B	
HARLANGE		JEAN-PIERRE	B	
LEONI		RÉGIS	B	
NEY		ALAIN	B	
PODDA		TONY	B	
ATTACHE DE DIRECTION	VERLEDENS	DIDIER	B	
	VERMEERSCH	MARTINE	B	
	AGRAWAL	NIRAV	B	
	COK	JOHAN	B	
	DE WINTER	JEAN	B	
	GRBIC	GÉRARD	B	
	JANSSENS	YVES	B	
	ROULEZ	JOËL	B	
	SCHINTGEN-VANDER ELST	MAÏTE	B	
	ZIEGLER	REINHOLD FRITZ	B	
FONDE DE POUVOIR PRINCIPAL	CHRISTMANN	NICOLAS	B	
	DE COOMAN-REMICHE	AXELLE	B	
	DI VORA	FRANCO	B	
	DI DODO	DANIELA	B	
	LAMBERT	CHRISTOPHE	B	
	MARTELEE-DUVIVIER	MARIE-PIERRE	B	
	ROMANO-RISSE	VÉRONIQUE	B	
	SMAL	JEAN	B	
	CONSEILLER PRINCIPAL	ANSIAUX	JACQUES	B
		DEWAELEHEYS	ERIC	B
DUMONT DE WALEFFE		PHILIPPE	B	
FREDERICK		VINCENT	B	
GARON-FERRARI		CATHERINE	B	
GENICOT		JEAN-FRANÇOIS	B	
GOUEDARD		JEAN-MARIE	B	
MOINET		THIERRY	B	
PEDERSEN-WEIJNES		INGRID	B	
PETIT		DAMIEN	B	
FONDE DE POUVOIR 1	ROISEUX	OLIVIER	B	
	VAN DEN POL	ERIK	B	
	COCSETTA-PROTCH	MYRIAM	B	
	DUMONT	MARIANNE	B	
	FOURNELLE-GILSON	FRANÇOISE	B	
	NEMRY	JEAN-LOUIS	B	
	MIGNON	FRÉDÉRIQUE	B	
	PAILLOT	GILLES	B	
	PREMIER CONSEILLER	ANTUNES DAS NEVES	PAULO	B
		BOTTINELLI	ALESSANDRO	B
CASTELLANI-FUMANTI		CLAUDIA	B	
CASTERMANS		GUY	B	

	DE MIOMANDRE	PASCAL	B
	GUIOT	PHILIPPE	B
	KAYSER	ERIC	B
	KRIESCHER	PHILIPPE	B
	LECOCQ	GHISLAIN	B
	MEYER	LORIS	B
	SAUDEAU	PIERRE	B
	THOMAS	GUY	B
	TILLIEUX	LUC	B
	THURMES	CLAUDE	B
FONDE DE POUVOIR 2	AGNELLO	VINCENZO	B
	GUILLAUME-THILMANT	SYLVIANE	B
	NININ	NATHALIE	B
	LANOTTE	DIDIER	B
	PIRON	ROLAND	B
	PONDANT	STÉPHANE	B
	ROMAIN-MOINET	MARYLINE	B
	SINGLETON-SANDERS	RIKA	B
	WALHEER-CASTEL BRANCO	CAROLINE	B
CONSEILLER	CHARLIER	JEAN-NICOLAS	B
	COELHO LOPES	NICOLE	B
	DE BROUCHOVEN DE BERGEYCK	MICHAEL	B
	D'ASCENZIO	VIRGINIE	B
	DE LOEUL	MICHEL	B
	DE SPIEGELER	ERIC	B
	DE FRANCE-TEITGEN	MURIEL	B
	DIVO-MARQUET	FLORENCE	B
	DOS REIS-OBRINGER	LAETITIA	B
	DRIESENS-FERNANDES	THÉRÈSE	B
	FEBVEY	JÉRÔME	B
	GUSTIN	STÉPHANE	B
	HENOÛÏL	AXEL	B
	HOSSELET-ROMAIN	MAGALI	B
	LABE	GÉRARD	B
	LEONARD-WEBER	DANIELLE	B
	LEROY-SCHMICKRATH	VÉRONIQUE	B
	MENESTRINA	JEAN-MANUEL	B
	NAUS-ROELSE	SILVIA	B
	NOEZ-HINGRAY	VALÉRIE	B
	PASEK	HENRI	B
	VAN WESEMAEL	ANNE	B
	VANBELLE	MARC	B
	VOLDERS	ANNE-CATHERINE	B
	WAGNER	PERRY	B
CHEF DE SERVICE PRINCIPAL	CECCARELLI-CASAGRANDE	CATIA	C
	MEIERS	LAURENT	C
	REBADJ-GIORGINI	MICHÈLE	C
	SAADALLAH	ABDEL	C
	VEYNAND-PLAGNIEUX	MARTINE	C
	WATELET	ERIC	C
ATTACHE PRINCIPAL	AUFFRET	FRÉDÉRIC	C
	BROIGNIEZ-VAN LERBERGHE	ARLETTE	C
	BROUIR	ERIC	C
	CREMER	STÉPHANE	C
	DECOCQ	ERIC	C

45535

	GLANE	VALÉRIE	C
	MATHOT	PAUL	C
	MONCOUSIN-LIBOUTON	PASCALE	C
	NICOLAS	BARBARA	C
	SAMSON	NICOLAS	C
CHEF DE SERVICE	ROSSELET	PHILIPPE	C
	ZANONCELLI	STÉPHANE	C
ATTACHE	BOUGARD	JEAN-PAUL	C
	CHRISTEN	CHANTAL	C
	DE CORNOIS	HELIE	C
	FELTESSE-SPILMAN	CHANTAL	C
	GEROUVILLE	OLIVIER	C
	GILLET	BERNARD	C
	GOSSELIN	EDDIE	C
	IKHERRAZEN-TOUZGHAR	JAMILA	C
	LARDENAI-COLUZZI	MARIA-PIA	C
	LHUIRE	FABRICE	C
	LOYS	PATRICK	C
	MALLARME	ERIC	C
	MASSE-GILLOT	PASCALE	C
	MIGNARD	FLORENT	C
	PAULUS DE CHATELET	RENÉ	C
	PRUM	ETIENNE	C
	ROSSI	ROBERT	C
	TRIER	GÉRALDINE	C
SOUS-CHEF DE SERVICE	DENIS	GUY	C
	RENAULT	MURIEL	C
ASSISTANT	ANNICCHIARICO	GIUSEPPE	C
	CECCATO	VALÉRIE	C
	DESPAT	OLIVIER	C
	DOMBIER	OLIVIER	C
	FREDERICK-BRUNETTA	SABRINA	C
	GENDARME	PASCALE	C
	GÉRARD	VÉRONIQUE	C
	LERMINIEAU	BERNADETTE	C
	HOEBERS	CHRISTOPHE	C
	MARBEHANT	JÉRÔME	C
	MAZZEI-BEDESTROFFER	KARINE	C
	NICOLAS	HERVÉ	C
	THOMAS-RIES	MARIE-THÉRÈSE	C
	UDINO-FAGANELLO	CATHY	C
	USWALD	LAURENT	C

Luxembourg, le 6 mars 2009.

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Geert DE BRUYNE
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009051621/34/254.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06318. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Anciens Etablissements Aloyse Heidesch, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Koetschette, 16, Zone Industrielle Riesenhof.
R.C.S. Luxembourg B 100.046.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24.04.2009.

Joseph HEIDESCH
Le gérant

Référence de publication: 2009050940/1019/14.

Enregistré à Diekirch, le 3 avril 2009, réf. DSO-DD00021. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090059278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Kids and More S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 11, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 111.450.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24.04.2009.

Wanderscheidt Simone
La gérante

Référence de publication: 2009050938/1019/14.

Enregistré à Diekirch, le 3 avril 2009, réf. DSO-DD00024. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090059272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Abe Moussera S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 31, rue Belle-vue.
R.C.S. Luxembourg B 101.462.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.04.2009.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2009050948/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04911. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Rolinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 74.081.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/04/09.

Signature.

Référence de publication: 2009050947/1369/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05145. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Giroflée S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 105.669.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.04.2009.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2009050950/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04913. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Bengali S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 134.608.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21/04/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009050953/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05400. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

MOOR PARK MB 17 Isernhagen-Altwarmbüchen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 125.363.

Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009050977/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06406. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Camilla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 34, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 121.169.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour Camilla Sàrl
Fideco Luxembourg S.A.
Signature

Référence de publication: 2009050960/7797/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07261. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Camilla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 34, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 121.169.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour *Camilla Sàrl*
Fideco Luxembourg S.A.
Signature

Référence de publication: 2009050961/7797/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07262. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090059372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Prélude S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 31.663.

Les comptes sociaux au 31 mars 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009050962/5650/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06643. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090059379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Prélude S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 31.663.

Les comptes sociaux au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009050964/5650/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06646. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090059380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

MOOR PARK MB 16 Dresden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 125.351.

Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009050976/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06409. - Reçu 36,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090059062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Camilla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 34, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.169.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Camilla Sàrl

Fideco Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2009050959/7797/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07260. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Chauffage-Sanitaire Integral S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4521 Differdange, 22, An der Gewaennchen.

R.C.S. Luxembourg B 121.715.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Chauffage-Sanitaire Integral Sàrl

Fideco Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2009050956/7797/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07255. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

MOOR PARK MB 9 Hennef-Sieg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.368.

Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051052/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06385. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

King's Cross Asset Funding 44, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 125.635.

Le bilan au 31 décembre 2007 et les documents y relatifs ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

45540

Fait à Luxembourg, le ...
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009050975/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06711. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

King's Cross Asset Funding 45, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 125.618.

Le bilan au 31 décembre 2007 et les documents y relatifs ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le ...
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009050978/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06713. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

MOOR PARK MB 15 Bremen-Tucholskystrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.350.

Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009050974/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06403. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Degroof Monetary, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 26.279.

Le Bilan au 31 décembre 2008 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2009.
 Pour DEGROOF MONETARY
 BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
 Agent Domiciliaire
 Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH
 Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2009050955/34/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06320. - Reçu 54,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090059215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Débosselage Jos Mailliet s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9170 Mertzig, 12A, rue de Michelbouch.

R.C.S. Luxembourg B 101.610.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24.04.2009.
 Débosselage Mailliet
 36, rue de Michelbouch
 L-9170 MERTZIG
 Signature
 Alain FRANK
 4, rue de Vianden
 L-9841 Wahlhausen
 Le gérant

Référence de publication: 2009050939/1019/20.

Enregistré à Diekirch, le 3 avril 2009, réf. DSO-DD00019. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090059274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Invista European RE Lutterberg PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.735.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/04/2009.
 Anne de Moel / Michael Chidiac
 Gérants

Référence de publication: 2009050945/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05461. - Reçu 36,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090058884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

BYM (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 62.935.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social
 à Luxembourg, le 10 mai 1999 à 11.30 heures*

Reconduction des mandats de Messieurs Marc Ambroisien, Reinald Loutsch et Madame Maria Farias en tant qu'administrateurs et de Fiduciaire HRT, en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009051138/817/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05822. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Enterasys Networks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 82.317.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 avril 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009051130/231/14.

(090059375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Strategic Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 96.779.

Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Noel Fessey

Authorised Signatory

Référence de publication: 2009051132/4369/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06741. - Reçu 62,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

CIM Learning S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5710 Aspelt, 77, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 98.052.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.04.2008.

Signature.

Référence de publication: 2009051135/7787/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06605. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Actire, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 50.463.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009051098/5649/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03739. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Swedbank Robur International II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 121.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Pour Swedbank Robur International II

Signature

Référence de publication: 2009051088/260/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06777. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

S.G.S. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 52.710.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Pour S.G.S. INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2009051091/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03323. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Slati S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.758.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Pour SLATI S.A.

Signature

Référence de publication: 2009051092/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03324. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

JB Boutique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 2, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 61.611.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009051096/3829/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD06900. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Almega S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 71.544.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009051087/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06143. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Cascada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 44.425.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Pour CASCADA S.A.

Signature

Référence de publication: 2009051094/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03326. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Banco Itaú Europa Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 50.589.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 26 mars 2009

Première Résolution

Recomposer le Conseil d'administration par la réélection pour un nouveau mandat messieurs:

- 1 - Alfredo Egydio SETUBAL,
- 2 - Fábio Whitaker VIDIGAL;
- 3 - Lywal SALLES Filho,
- 4 - Sergio Ribeiro da Costa WERLANG
- 5 - Edinaldo FIGUEIREDO Junior,
- 6 - Henri PENCHAS,
- 7 - Almir VIGNOTO
- 8 - Marcelo Villaça Macedo CARVALHO

D'approuver la nomination de la Compagnie PricewaterhouseCoopers comme auditeurs de la compagnie à compter du 1^{er} janvier 2009.

Les mandats des directeurs cités ci-dessus expireront à la prochaine nomination des directeurs lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en l'an 2010.

Edinando FIGUEIREDO Júnior / Dimitri Oliveira BARBOSA

Président / Secrétaire

Référence de publication: 2009051146/1718/26.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06293. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

LNR Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.839.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2009051086/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04631. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

DES Development European Stores S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 42.769.

Le bilan au 31 août 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Pour D.E.S. - DEVELOPMENT EUROPEAN STORES S.A.

Signature

Référence de publication: 2009051064/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03329. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

N.E.I. (New European Invest), Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 57.259.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 octobre 2008

Les actionnaires de la société N.E.I. (New European Invest) réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 8 octobre, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
 - Monsieur Georges Gredt, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
 - Monsieur Dan Epps, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt
- sont arrivés à leur terme en 2008, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de deux années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

D'autre part, le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie,
- étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de deux ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009051153/3083/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05356. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Rock Ridge RE 7, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.530.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2007 wurde dem Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Für die Erwähnung zu Zwecken der Veröffentlichung in der speziellen Sammlung der Gesellschaften und Vereinigungen
Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 23/04/2009.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009051081/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05495. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Rock Ridge RE 8, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.529.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2007 wurde dem Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Für die Erwähnung zu Zwecken der Veröffentlichung in der speziellen Sammlung der Gesellschaften und Vereinigungen
Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 23/04/2009.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009051083/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05494. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Lavipharm Group Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, rue de Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 33.244.

Le bilan au 30.06.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 24.04.09.

Signature.

Référence de publication: 2009051133/3940/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD06975. - Reçu 107,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Argesti s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 113.518.

RECTIFICATIF

Le bilan modifié au 31.12.2007 (modifizierte Fassung) a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Ancienne référence (vorherige Referenz): L080082911.04 R

Déposé le 10/06/2008

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, 24.04.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051143/3940/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD06989. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

T & A Holdings (Luxembourg) s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place de Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 131.800.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, 24.04.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051141/3940/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD06963. - Reçu 111,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

BYM (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 62.935.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social, le 13 mai 2002 à 11.30 heures.*

Reconduction des mandats de Messieurs Marc Ambroisien, Reinald Loutsch et Madame Maria Farias en tant qu'Administrateurs et de Fiduciaire Simmer & Lereboulet S.A. en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2002.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009051140/817/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05817. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

T & A Holdings (Luxembourg) s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place de Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 131.800.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, 24.04.09.

Signature.

Référence de publication: 2009051137/3940/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD06966. - Reçu 109,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

BYM (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 62.935.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue extraordinairement au siège social à Luxembourg, le 11 juin 1998 à 11.30 heures

Ratification de la cooptation de Monsieur Reinald Loutsch en tant qu'administrateur pour une période de un an, en remplacement de Madame Anne de la Vallée Poussin démissionnaire. Son mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 1998.

Nomination de Madame Maria Farias demeurant professionnellement 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg en tant qu'administrateur pour une période de un an, en remplacement de Monsieur Pierre Laloyaux démissionnaire. Son mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 1998.

Reconduction des mandats de Monsieur Marc Ambroisien en tant qu'administrateur et de Fiduciaire HRT, en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009051136/817/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05825. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

BYM (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 62.935.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social, le 8 mai 2000 à 11.30 heures

Reconduction des mandats de Messieurs Marc Ambroisien, Reinald Loutsch et Madame Maria Farias en tant qu'administrateurs pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2000.

Nomination de Fiduciaire Simmer & Lereboulet S.A. ayant son siège social 18B, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen - Luxembourg en tant que Commissaire aux comptes, en remplacement de Fiduciaire HRT, pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2000.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009051139/817/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05819. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

BYM (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 62.935.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 16 octobre 2007

Démission de Madame Maria Farias en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Catherine Roux, demeurant professionnellement 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, en remplacement de Madame Maria Farias, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2007.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Signature
Un Administrateur

Référence de publication: 2009051144/817/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05812. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

R-Clean Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Helmsange, 64, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 131.185.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009051145/9948/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06200. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

A.T.B. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5877 Hesperange, 385, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 71.998.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009051147/9948/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06206. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

BYM (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 62.935.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social, le 9 mai 2005 à 11.30 heures*

Reconduction des mandats de Messieurs Marc Ambroisien demeurant professionnellement 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, Reinald Loutsch demeurant professionnellement 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg et Madame Maria Farias en tant qu'Administrateurs et de Fiduciaire Simmer & Lereboulet S.A. en tant que Commissaire aux comptes pour une durée de cinq ans, leur mandat prenant fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2009051142/817/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05815. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

9REN Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.669.

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique en date du 2 avril 2009 que l'actionnaire a décidé de:

Démissions

- Accepter la démission de M. Matthew Raben, gérant de classe A avec adresse à 1754, Field Point Road, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique et ceci avec effet immédiat

- Accepter la démission de M. Francesco Giuliani, gérant de classe A avec adresse professionnelle à First Reserve International Limited 7th Floor, 25 Victoria St., London, SW1H OEX, Grande-Bretagne et ceci avec effet immédiat.

Nominations

- Nommer M. Massimo Panchetti, avec adresse professionnelle à C/Maria de Molina 39-5a Pta., 28006 Madrid en tant que gérant de classe A, et ceci avec effet immédiat et pour une période indéterminée

- Nommer M. Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg en tant que gérant de classe B, et ceci avec effet immédiat et pour une période indéterminée

- Nommer M. Johan Dejans, avec adresse professionnelle à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg en tant que gérant de classe B, et ceci avec effet immédiat et pour une période indéterminée

Dorénavant la liste d'administrateurs se constituera comme suit:

Gérants de classe A:

- M. Paolo Pietrogrande
- Mme. Anastasia Deulina
- M. Massimo Panchetti

Gérants de classe B:

- M. Richard Brekelmans
- M. Johan Dejans
- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Luxembourg, 9 avril 2009.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009051187/751/34.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06059. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Euro Gaudi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 143.000.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of March.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"EUROLIEUM S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 78.854, (the "Sole Shareholder")

here represented by Mrs. Christèle ALEXANDRE, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 27 March 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder of "Euro Gaudi S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 143.000, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated November 12, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 2904, page 139381 dated December 5, 2008 and whose Articles have not been amended.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of sixty-four thousand nine hundred Euro (EUR 64,900.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to seventy-seven thousand and four hundred Euro (EUR 77,400.-), by the issue of six hundred and forty-nine (649) new shares (the "New Shares"), each having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-), and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation.

The six hundred and forty-nine (649) new shares New Shares are subscribed by the Sole Shareholder and paid up by a contribution in kind consisting in an unquestioned claim due for immediate payment, for an aggregate amount of six million four hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 6,487,500.-).

The total contribution of six million four hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 6,487,500.-) for the New Shares are allocated as follows: (a) sixty-four thousand nine hundred Euro (EUR 64,900.-) are allocated to the share capital of the Company and (b) six million four hundred and twenty-two thousand six hundred Euro (EUR 6,422,600.-) are allocated to the Company's share premium account.

Evidence of the contribution has been given to the undersigned notary by a valuation report signed by the managers of the Company where the said claim appears, by a certificate of acknowledgement of claim signed by the managers of the Company and by a certificate of renunciation to the claim signed by the subscriber.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 6 of the Company's articles of incorporation the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at seventy-seven thousand and four hundred Euro (EUR 77,400.-) represented by seven hundred and seventy-four (774) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all fully paid up."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to five thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"EUROLIEUM S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.854 ("Associé Unique"),

ici représentée par Madame Christèle ALEXANDRE, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Münsbach, le 27 mars 2009.

Laquelle procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'Associé Unique de "Euro Gaudi S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.000, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 décembre 2008, numéro 2904, page 139381 (le "Mémorial C") et dont les statuts n'ont pas été amendés à ce jour.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-quatre mille neuf cents Euros (EUR 64.900.-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) jusqu'à soixante-dix-sept mille quatre cents Euros (EUR 77.400.-) par l'émission de six cent quarante-neuf (649) nouvelles parts

sociales, ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune (désignées collectivement comme les "Nouvelles Parts Sociales") et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société amendés suivant les résolutions ci-dessous.

Les six cent quarante-neuf (649) Nouvelles Parts Sociales seront entièrement souscrites par l'Associé Unique, payées par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible pour un montant total de six millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 6.487.500,-).

L'apport total de six millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 6.487.500,-) afférent aux Nouvelles Parts Sociales sera alloué comme suit: (i) soixante-quatre mille neuf cents Euros (EUR 64.900,-) au capital social de la Société et (ii) six millions quatre cent vingt-deux mille six cents Euros (EUR 6.422.600,-) au compte de prime d'émission de la Société.

La justification de l'existence et le montant de ladite créance et de la renonciation ont été rapportées au notaire instrumentant par un certificat de reconnaissance de dette signé par les gérants de la Société ainsi que par une déclaration de renonciation signée par le souscripteur et par un rapport d'évaluation signé par les gérants.

Seconde résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-dix-sept mille quatre cents Euros (EUR 77.400,-) représenté par sept cent soixante-quatorze (774) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille Euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ALEXANDRE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 avril 2009. Relation: EAC/2009/3832. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 avril 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009051520/239/109.

(090059655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Backstein Finanzgesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 93.219.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BACKSTEIN FINANZGESELLSCHAFT A.G, Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009050928/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05851. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.